

**Compte rendu du Comité local d'information et de concertation (CLIC)  
De la société BASF COATINGS SAS  
Le 30 novembre 2010 – Sous-préfecture de CLERMONT**

**Participants :**

***Président du CLIC :***

M. le sous-préfet de Clermont

***Collège « collectivités territoriales »***

Monsieur Gérard TRIBOLET – Maire de Breuil-le-Sec

Monsieur Jean-Marc DELAFRAYE – Vice-Président de la communauté de communes du Clermontois,

Monsieur Philippe LADAM – Maire de Nointel

***Collège « administration »***

Madame Mathilde DUCATEL – DREAL

Mademoiselle Virginie RÉBILLÉ – DREAL

Madame Fabienne CLAIRVILLE – DDT 60

Madame Isabelle MODESTE – DDT 60

Monsieur Philippe LACHANT – DDT 60

***Collège « exploitant »***

Monsieur Didier RUMEAU – BASF Color Solutions

Monsieur Thierry LOULIE-TUQUET – BASF Coatings

Monsieur Bruno DHAUSSY – Flint Group

Monsieur Christophe CAZABEAU – BASF Coatings

***Collège « riverains »***

Madame Claude MAGNIER – ROSO

***Collège « salariés »***

Monsieur Patrick CAMBRAY – Flint Group

Monsieur Georges GUERY – Color Solutions

**Absents :**

Monsieur Édouard COURTIAL – Député de la 7<sup>e</sup> circonscription de l'Oise

Préfecture

DIRET (Direction du travail)

Monsieur MEKIL

Madame LECHEVANTON

SDIS 60

**Excusé :**

Monsieur VANTOMME – Conseiller général de l'Oise, canton de Clermont

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Présentation par la société BASF Coatings : bilan de l'exercice POI, bilan des incidents et des accidents, bilan des inspections et des contrôles, bilan des audits, arrêtés préfectoraux, bilan des actions

- Actions de l'Inspection des installations classées (DREAL Picardie)
- PPRT : calendrier prévisionnel
- Questions diverses

Les présentations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Picardie :  
<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/> > Prévention des risques industriels

## **1 – Présentation de la société BASF Coatings**

BASF débute la présentation en relatant l'exercice POI du 22 novembre 2010, basé sur le scénario d'un départ de feu dans le local imprimerie du D341.

BASF précise que, depuis septembre 2009, aucun incident ni accident industriel significatif n'a eu lieu sur le site.

BASF détaille ensuite les inspections réalisées par la DREAL, lors desquelles aucun écart réglementaire n'a été relevé.

A l'issue de cette présentation, la DREAL apporte des précisions sur le dispositif de gestion des modifications, contrôlé le 20 octobre 2009. Si aucun écart réglementaire n'a été relevé, il s'est avéré que l'analyse des risques reposait davantage sur un critère financier que sur la maîtrise des risques ou la dimension organisationnelle. Il a donc été demandé à BASF de revoir sa procédure. Finalement, en accord avec la DREAL, l'entreprise a mis en place un logiciel de gestion des modifications qui intègre les critères de sécurité.

BASF fait ensuite état des résultats conformes à la réglementation d'un contrôle inopiné sur les COV (Composés Organiques Volatils) en juin 2010.

Il poursuit par le bilan des différents audits ayant eu lieu sur le site.

BASF continue en détaillant les arrêtés préfectoraux et récépissés de déclaration sur l'année 2010.

BASF Coatings fait ensuite un point sur les actions menées en 2010.

BASF détaille ensuite le processus de dépollution, qui est effectué selon trois modalités :

- 1) Une barrière stoppe l'écoulement de la pollution vers l'extérieur du site. Le traitement du sous-sol à proprement parler se décline en deux cas, selon que l'on dépollue :
  - 2) la zone gaz non saturée
  - 3) la zone eau saturée.

En réponse à une question du ROSO sur le type de pollution du sous-sol du site, BASF indique que le polluant principal est du xylène, dû à une activité industrielle antérieure.

Il précise que cette pollution peut aller jusqu'à 10-12 mètres de profondeur et qu'elle est en contact avec la nappe phréatique. A son adresse, il confirme que BASF dépollue le site et en explique la raison : étant donné la durée d'exploitation du site, la mise en place d'une installation pérenne a été décidée, qui requiert la dépollution des lieux. Six puits de pompage ont été creusés, dont l'objet est d'éviter que la pollution de la nappe en sous-sol ne puisse migrer et sortir des limites de la plate-forme.

Le ROSO se fait confirmer que des prélèvements sont bien effectués sur la nappe et veut en connaître le résultat. BASF répond que les informations récoltées permettent de détecter les flux de polluants et de suivre l'évolution de la pollution dans les différents secteurs. Il précise que les

informations recueillies par ce biais sont régulièrement transmises à l'administration, au moins une fois par an.

Le ROSO se fait préciser l'origine du pompage, lequel s'effectue à l'intérieur de l'usine. Elle demande à pouvoir voir les résultats des prélèvements. BASF la dirige vers l'administration qui les joindra au compte-rendu de cette réunion.

En réponse à une réaction de la Communauté de Communes du Clermontois, BASF confirme qu'actuellement, plus aucune pollution n'a lieu sur le site.

## **2 – Actions de l'Inspection des installations classées**

La DREAL présente l'instruction des trois dossiers suivants :

- mise à jour du PPI ;
- étude de réduction des émissions en COV de l'atelier A140 et du stockage B115 ;
- dossier de déclaration pour la rubrique 1200 (emploi/stockage de substances comburantes).

Elle procède ensuite à un point pollution, qui confirme en particulier l'efficacité de la barrière hydraulique.

Elle développe ensuite les inspections menées sur la plate-forme en 2010. Deux inspections ont eu lieu : une en mai 2010 sur les prescriptions relatives aux magasins C210 et D210 dont le local de stockage des solides inflammables, les systèmes d'extinction à mousse de ces magasins et sur le POI. La seconde s'est déroulée le 26 novembre 2010. Elle portait sur les automates de sécurité de l'atelier résine, les automates de sécurité étant une action nationale 2010 mandatée par le Ministère en charge de l'Écologie.

## **3 – Point sur le PPRT**

La DREAL rappelle que la dernière réunion des POA en mars 2010 a permis la présentation de la carte des aléas et l'évocation des enjeux, qui est encore succincte. La prochaine réunion plénière s'emparera du sujet, en travaillant notamment sur les différentes fiches d'enjeu mises au point par la DDT 60.

La DDT60 explique que, pour mettre au point une stratégie, il manque un certain nombre de données, notamment les conclusions de l'étude de vulnérabilité réalisée par EFECTIS, qui devraient être livrées à la fin du mois de décembre. Il manque en outre l'évaluation par France Domaine des valeurs vénales des biens dans les zones de mesures foncières possibles. Par ailleurs, BASF Coatings génère des aléas assez forts sur les bâtiments des entreprises voisines, ce qui est contraire au guide méthodologique réalisé par le ministère et entre dans le cadre de mesures d'expropriation ou de délaissement. Pour y parer, une démarche a été entreprise avec les autres industriels, dont le rapport définitif est également attendu. Une fois toutes ces informations rassemblées, une réunion stratégique POA sera organisée en janvier-février.

Monsieur le sous-préfet fait part de son espérance quant à cette date. Il aborde ensuite le calendrier, dont il détaille les tenants et les aboutissants.

Le Préfet a prescrit le PPRT fin décembre 2009 et, conformément au décret de 2005, il aurait dû être approuvé dans les 18 mois, soit avant le 29 juin 2011. Ce délai étant impossible, un arrêté du préfet devra proroger le PPRT. Le rétro-planning mis au point est calé autour de l'enquête publique. Celle-ci doit être réalisée avant les vacances d'été, du 15 juin au 15 juillet, pour ne pas être susceptible de recours, ou reportée en septembre, ce qui n'est pas souhaitable. Des délais réglementaires sont à respecter à chaque étape de l'élaboration du PPRT, ce pourquoi la réunion stratégique est prévue en janvier-février, janvier étant préférable pour ne pas avoir à retarder

l'enquête publique.

Il décrit ensuite les grandes étapes de ce calendrier :

- réunion des POA (le CLIC étant intégré dans les POA) en janvier ;
- préparation de la version 1 du projet de PPR par les services de l'État ;
- phase de consultation association : consultation du public, réunion des POA, réunion du CLIC (ces deux réunions étant prévues à la suite le même jour) ;
- bilan de la concertation par les services de l'État ;
- communication du bilan de la concertation au POA sous forme écrite, mise à disposition du public de ce bilan (consultable dans les deux Mairies et à la Sous-préfecture de Clermont et en ligne sur Internet) jusqu'au début de l'enquête publique ;
- rédaction de la version 2 du projet de PPRT par les services de l'État (fin mai) ;
- enquête publique à partir du 15 juin ;
- rapport du commissaire enquêteur (1 mois), qui aura été désigné avant le démarrage de l'enquête ;
- rédaction définitive du projet de PPRT par les services de l'État ;
- approbation espérée du PPRT au mieux fin septembre, le 15 décembre au plus tard.

A la demande de Monsieur le sous-préfet, la DDT60 détaille les éléments qui manquent pour pouvoir fixer la date de la réunion des POA. Il s'agit des conclusions de France Domaine, des conclusions d'EFECTIS et du rapport définitif pour la reconnaissance de la plate-forme industrielle. BASF annonce que le rapport sur la plate-forme devrait être remis avant la fin de la semaine suivante. La DDT60 ajoute que celui d'EFECTIS serait remis fin décembre, mais aucune information n'est disponible concernant France Domaine.

Monsieur le sous-préfet demande à ce que la pression soit mise sur France Domaine, en raison du délai réglementaire de 15 jours pour lancer les invitations pour la réunion des POA. Il estime que, dans l'intérêt de tous, le processus doit se dérouler le plus rapidement possible.

#### **4 – Questions diverses**

Aucune question diverse n'est posée. Monsieur le sous-préfet remercie tous les participants et leur donne rendez-vous l'année suivante pour le PPRT.

CLIC : Comité Local d'Information et de Concertation

COV : Composés Organiques Volatils

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

POA : Personnels et Organismes Associés

POI : Plan d'Opération Interne

PPI : Plan Particulier d'Intervention

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques